

Administration municipale · Rue de la Valle 19 · 2738 Court

032 497 71 10

contact@court.ch · www.court.ch

Heures d'ouverture:

Lundi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 18 h 00
Mardi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 17 h 00
Mercredi	10 h 30 - 12 h 00	Fermé
Jeudi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 17 h 00
Vendredi	10 h 30 - 12 h 00	Fermé

JOURNAL COMMUNAL

N° 15 | JUIN 2024

ÉDITORIAL

Bilan à mi-législature



*Chères lectrices,
chers lecteurs,*

Le temps passe vite et c'est également le cas pour le Conseil municipal. En effet, nous sommes déjà dans la troisième année de la législature 2022–2025. Début 2022, nous avons établi un programme de législature ambitieux, avec des objectifs relativement élevés. À la moitié de notre mandat, nous pouvons constater avec plaisir que les dix objectifs principaux fixés il y a deux ans sont presque tous des réalités. Le seul point en suspend est la mise en place de la déchetterie mais nous y travaillons et espérons que, durant ces deux dernières années, le projet puisse prendre forme.

Concernant les cinq grands projets, les travaux de la Birse avancent comme prévu et le calendrier fixé est pour

l'instant respecté. Le plan d'aménagement local (PAL) sera présenté à la population dans le courant de l'année 2025. Le projet du chauffage à distance a été repris par la société Energies Court SA que vous pourrez découvrir dans ce journal plus en détail. Notre projet « administration de demain » avance bien au niveau de la numérisation et de la mise à jour des règlements. Par contre, la rénovation des guichets est repoussée à plus tard, une fois que d'autres projets auront vu le jour. L'agrandissement et la rénovation de la halle de gymnastique avancent, même si, je peux le concevoir, d'un point de vue externe au Conseil municipal, ça ne bouge pas assez vite. Cependant, la demande de permis de construire est déposée à la Préfecture depuis l'automne passé et le projet devrait être déposé publiquement courant 2024. Nous avons dû apporter des modifications au projet à la suite de

contraintes émanant de différents offices.

Ce début d'année a été particulier pour le Conseil municipal. En effet, nous avons dû accepter la démission de notre collègue Jacques Frei pour raison médicale. Nous lui sommes très reconnaissants pour tout son investissement au sein de la Municipalité pendant ces nombreuses années en tant que Conseiller et sommes de tout cœur avec lui dans son combat. En parallèle, nous avons eu le plaisir d'accueillir Tatiana Schaller au sein du Conseil municipal et nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de plaisir dans l'exercice de ses tâches.

Je vous souhaite une bonne lecture de votre « Journal communal » et vous souhaite un excellent été.

*Nathalie Schranz
Maire de Court*



Entrée en jeu d'eDéménagementCH

INTRODUCTION

La plateforme en ligne eDéménagementCH permet aux habitant·e·s domicilié·e·s en Suisse d'effectuer l'enregistrement obligatoire de leur déménagement sur Internet. Selon la loi, l'enregistrement doit être réalisé **14 jours** à partir de la date du changement d'adresse. Lors de votre déménagement, vous avez deux possibilités:

- annoncer votre déménagement en ligne via la plateforme eDéménagementCH (pas besoin de vous présenter aux guichets communaux de la commune de départ et d'arrivée);
- annoncer votre déménagement aux guichets de votre commune de départ et d'arrivée.

Pour utiliser eDéménagementCH, vous devez être majeur·e et en mesure

eDéménagementCH

d'exercer vos droits civils. Ce service n'est pas disponible pour les personnes effectuant des séjours hebdomadaires. La plateforme en ligne eDéménagementCH est en cours de développement et le service n'est pas encore proposé par tous les cantons et toutes les communes. Le service eDéménagementCH sera mis en place par la commune de Court **dès le 1^{er} juillet 2024**.

AVANTAGES

- Un enregistrement en ligne au lieu de deux visites au guichet (dans la commune de départ et la commune d'arrivée);
- L'enregistrement peut s'effectuer à tout moment, indépendamment des heures d'ouverture des administrations;
- Aucun frais supplémentaire par rapport à une visite physique au guichet.

NON DISPONIBLE DANS LES CAS SUIVANTS

- Radiation pour un départ à l'étranger. Si vous quittez la Suisse pour vous installer à l'étranger, vous ne pouvez enregistrer votre départ qu'au guichet (présence physique);
- Demande en provenance de l'étranger. Les Suisses de l'étranger qui reviennent en Suisse doivent retirer leurs papiers auprès de leur ambassade respective;
- Ressortissants étrangers. Les étrangères et les étrangers qui s'installent en Suisse doivent s'inscrire en personne auprès du service du contrôle des habitants de leur commune.

Plus de détails sont disponibles sur notre site internet www.court.ch.

Administration municipale

INFRASTRUCTURES

Piscine couverte de l'Orval



La piscine de l'Orval, située à Valbirse et inaugurée en 1981, est un lieu régional très apprécié de la population de la région. Des travaux de rénovation sont devenus indispensables pour assurer sa viabilité et la sécurité des utilisateurs. Dans ce contexte, les citoyens de Court seront appelés à approuver, en Assemblée municipale de juin 2024, une nouvelle dépense périodique d'un montant maximal de CHF 80'000 par année. Cette dépense périodique remplacera la dépense votée il y a quelques années.

Les raisons de soutenir cette dépense sont nombreuses. La piscine est un lieu de détente et de loisirs pour les habitants de toute notre région. Ne pas investir reviendrait à laisser mourir une infrastructure intercommunale appréciée. En effet, cette dernière accueille environ 40 cours de natation pour enfants et adultes chaque semaine, et génère près de 50'000 entrées par année.

Les raisons de soutenir cette dépense sont nombreuses. La piscine est un lieu de détente et de loisirs pour les habitants de toute notre région. Ne pas investir reviendrait à laisser mourir une infrastructure intercommunale appréciée. En effet, cette dernière accueille environ 40 cours de natation pour enfants et adultes chaque semaine, et génère près de 50'000 entrées par année.

Afin d'exploiter cette piscine et garantir son avenir, une société anonyme regroupant les communes de Valbirse, Court, Sorvilier, Reconvilier, Tavannes, Saicourt, Champoz, Loveresse et Saules a été créée il y a déjà quelques années. Le conseil d'administration de ladite société a travaillé d'arrache-pied pour offrir un projet répondant aux attentes. Toutes les communes membres de la société anonyme devront passer à la caisse.



Le Conseil municipal remercie le conseil d'administration pour son engagement et invite la population à venir soutenir la dépense périodique évoquée.

Frédéric Hêche, Conseiller municipal en charge du dicastère «Infrastructures et durabilité»

DÉCHETS

Respect des règles en matière de déchets



Un tri optimal des types de déchets à la déchetterie communale de la gare en facilite l'entretien et la gestion. Il arrive parfois que des bouteilles en plastique (bouteilles de lait, produits de douche) se retrouvent dans le récupérateur de PET. Pour assurer un tri aussi respectueux de l'environnement possible, il est important d'éviter ce genre de mélanges.

Il arrive également que des personnes déposent un sac de déchets au pied des bennes sans prendre la peine de les trier. Cette pratique est interdite et doit être abandonnée.

Finalement, concernant les points de collecte, nous demandons aux habitants de sortir leurs déchets le jour même du ramassage uniquement, afin d'éviter qu'ils ne se répandent dans tout le village (sacs éventrés, déchets éparpillés).

Nous vous remercions chaleureusement de votre collaboration et de votre compréhension.

*Tatiana Schaller
Conseillère municipale en charge du dicastère
« Sécurité et hygiène »*

Prochaine Assemblée municipale

Quand ? **Lundi 17 juin 2024, à 20 heures**

Où ? **Centre communal (grande salle)**

ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver les comptes municipaux de l'exercice 2023
 2. Discuter et approuver une dépense périodique de maximum CHF 80'000.00 pour couvrir le déficit annuel de la Piscine couverte de l'Orval SA (remplaçant la dépense périodique de CHF 39'293.00 approuvée en Assemblée municipale du 7 décembre 2020)
 3. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 230'000.00 pour les travaux de l'action 18 (secteur route cantonale-scierie): mise en séparatif des eaux claires parasites et assainissement des eaux usées (crédit d'engagement approuvé en Assemblée municipale du 19 décembre 2016)
 4. Information sur le crédit d'engagement de CHF 250'000.00 pour la réfection du chemin de Graiterly (crédit d'engagement approuvé en Assemblée municipale du 19 juin 2017)
 5. Information sur le projet de réfection des routes de la Binz et de Chaluet
 6. Communications du Conseil municipal
 7. Divers
- 30 jours avant l'Assemblée municipale, les comptes 2023 (point 1) sont déposés publiquement à l'administration municipale où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture du guichet.

DURABILITÉ

Le projet de chauffage à distance au bois se précise



Energies Court SA

Le village de Court a pour projet d'offrir à sa population une nouvelle solution de chauffe respectueuse de l'environnement et conforme aux stratégies de planification énergétique, par le biais de la construction d'un chauffage à distance au bois (CAD). Le projet vise à acheminer l'énergie thermique produite par une centrale de chauffe alimentée par du bois local, grâce à un réseau de conduites, directement dans votre maison, votre immeuble ou votre entreprise.

La société Energies Court SA, créée au mois de janvier 2024 conjointement par la Municipalité et la Bourgeoisie, a pour but la planification, la mise en œuvre et la gestion du projet de CAD. La société s'est dotée d'un conseil d'administration composé de cinq membres: Nathalie Schranz, Jonas Houmard, Danick Gerber, Patrick Gsteiger et Marie Frei.

Le projet envisage l'implantation d'une centrale de chauffe à Chaluet, à même le hangar à copeaux de bois existant.

L'eau chaude sera ensuite acheminée par le biais de conduites qui traverseront le village de Court et directement dans votre bâtiment via une sous-station de raccordement.

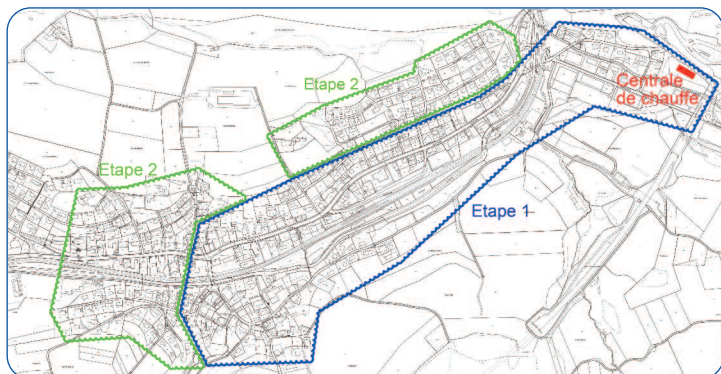
Dans le canton de Berne, tout remplacement d'un générateur de chaleur doit obligatoirement être déclaré. En cas de remplacement d'un chauffage à combustible fossile dans un bâtiment de plus de vingt ans, des exigences supplémentaires doivent être remplies. Le raccordement d'une maison au chauffage à distance au bois, en zone à bâtir, n'est pas soumis à une procédure de permis de construire et la simple annonce du remplacement d'un générateur de chaleur par un nouveau système de chauffage alimenté par des énergies renouvelables dispense le propriétaire de fournir des justificatifs prouvant le respect d'exigences supplémentaires.

Dans un passé proche, la population du village a déjà été invitée à annoncer son intérêt pour un raccordement au CAD.

Dans les prochaines semaines, Energies Court SA reprendra contact avec les propriétaires qui se sont déjà manifestés. Les personnes qui ne se sont pas encore annoncées et qui envisagent un raccordement sont cordialement invitées à prendre contact avec Energie Court SA à l'adresse: energiescourtsa@court.ch, au plus tard jusqu'au 30 juin 2024.

Il sied de relever que le canton de Berne offre une subvention aux propriétaires qui se raccordent à un chauffage à distance au bois. Par le biais de son financement spécial pour l'environnement, la Municipalité de Court soutient également de tels raccordements. Energies Court SA, dans le cadre d'un contrat de raccordement, vous proposera de s'occuper des démarches administratives nécessaires.

*Energies Court SA, Marie Frei,
membre du conseil d'administration*



Tâches communales liées aux constructions



Ces derniers temps, nous avons reçu beaucoup de demandes de permis de construire et avons considéré qu'un bref focus sur le rôle de la commune dans ces procédures pourrait être intéressant.

Chaque projet est soumis au droit de la construction (droits fédéral, cantonal et communal). Une des premières tâches de la commune est de contrôler les demandes de permis de construire pour s'assurer que tous les documents transmis suffisent, tant pour la commune que pour les instances qui seront consultées pour se prononcer sur la conformité du projet.

Une fois cette première étape passée, il est déterminé si le traitement de la procédure est du ressort de la commune ou de la Préfecture. Par la suite, en cas d'opposition, nous sommes à disposition comme médiateur dans l'organisation de pourparlers de conciliation. Et finalement, lorsque le projet se construit ou est finalisé, nous devons encore nous assurer de la bonne réalisation du projet et qu'il corresponde à ce qui a été déposé publiquement, respectivement autorisé.

En cas de constructions illicites, nous sommes amenés à ouvrir des procédures de police des constructions conduisant soit à une demande de permis de construire permettant de légaliser la construction, soit le rétablissement de l'état conforme à la loi.



Dans tous les cas, nous sommes à disposition pour vous soutenir et vous accompagner dans ces procédures qui peuvent paraître longues et compliquées.

Fabien Müller, Conseiller municipal en charge du dicastère «Urbanisme et mobilité»

Nouvelle piste de mobilité douce

Depuis la séance d'information présentant le projet de mobilité douce en 2023, peu de nouvelles quant à ce projet vous ont été transmises. Nous avons dû discuter avec nos partenaires pour pouvoir affiner plus précisément le budget et répondre au mieux aux attentes exprimées par la population.

Nous avons dû également nous coordonner avec le projet de plan d'aménagement des eaux (PAE) de la Birse pour anticiper. Dans ce contexte, nous avons convenu avec l'entreprise Georges Chételat SA, qui se charge des travaux du PAE, de réaliser la piste de chantier plus ou moins sur le tracé de la future piste de mobilité douce. Ceci permettra, si le projet de piste de mobilité douce devait aller de l'avant, de profiter d'une synergie intéressante.

Il est clair que certains points doivent encore être clarifiés avant de pouvoir vous présenter le projet final et de faire voter le crédit d'investissement, mais nous relevons la bonne coordination entre les différents projets et la plus-value qu'apporterait ce nouveau tronçon de mobilité douce pour l'avenir de la commune.

Fabien Müller, Conseiller municipal en charge du dicastère «Urbanisme et mobilité»



Piste de chantier du PAE de la Birse (secteur gare) qui pourrait devenir la future piste de mobilité douce

Halle de gymnastique



Depuis un certain temps déjà, la Municipalité de Court s'est lancée dans un projet de rénovation et d'agrandissement de la halle de gymnastique. L'objectif principal de ce projet est de garantir la sécurité des utilisateurs et de créer un bâtiment fonctionnel pour les années à venir. Pour cela, la commune a cherché à trouver les meilleurs compromis afin de répondre aux besoins actuels et de se projeter dans le futur.

Actuellement, la procédure suit son cours. La commune a déposé une demande de permis de construire à la Préfecture du Jura bernois dans le courant

de l'année dernière. Plusieurs modifications du projet ont été demandées par différentes instances consultées. La commune travaille donc actuellement sur ces modifications et estime que le projet devrait pouvoir être déposé publiquement après les vacances d'été 2024.

Ce projet est d'une grande importance pour la commune. Le Conseil municipal et la commission en charge du projet se réjouissent d'aller de l'avant et remercient d'ores et déjà la population pour l'accueil qu'elle réservera au projet lors du prochain dépôt public.

Frédéric Hêche, Conseiller municipal en charge du dicastère «Infrastructures et durabilité»



Les combles de la halle de gymnastique qui seront complètement réaménagés.

École de musique du Jura bernois

HISTORIQUE

Au début de l'année 1974, Silvano Fasolis, désireux de favoriser la formation des jeunes musiciens de la région, décide de fonder une école de musique.

Il doit faire face à maintes difficultés: trouver des locaux, constituer un petit groupe d'enseignants et trouver les fonds nécessaires à la survie de son école. Assez rapidement, la Municipalité de Saint-Imier apporte son soutien financier, et quelques parents d'élèves lui viennent également en aide.

En 2001, Philippe Krüttli reprend la direction de l'École de musique du Jura bernois (EMJB). De nombreux projets pédagogiques voient le jour dans différents domaines: musiques d'ensemble (orchestre, big band), stages d'improvisation, master classes, spectacles. De nouvelles formes d'enseignement se développent.

À partir de 2019, l'EMJB met sur pied un camp musical annuel qui se déroule au début des vacances d'été à La Ferrière et qui permet aux élèves de s'adonner intensivement à la musique d'ensemble dans un cadre naturel stimulant.

Le Kiosque à musiques de la Radio suisse romande, entièrement dédié à l'EMJB, en automne 2022, permet d'affirmer l'identité stylistique protéiforme de l'école, son ancrage régional, ainsi que sa vitalité pédagogique.

50^e ANNIVERSAIRE

C'est tout en fraîcheur et dynamique que l'EMJB est entrée dans l'année de son 50^e anniversaire. Ses quelques 800 élèves et 70 professeur·e·s se préparent pour les différents événements prévus tout au long de l'année.

- **Kiosque à musiques spécial 50^e** (samedi 4 mai 2024): une édition entièrement dédiée à l'EMJB. Cette manifestation a été un grand succès.
 - **La Roulotte du 50^e** (automne 2024): une roulotte de cirque de onze mètres de long, aménagée spécialement pour l'occasion, sillonnera toute la région. Nous pourrions y découvrir des pépites de l'histoire de l'EMJB, un concours pour les enfants, des contes musicaux pour les plus jeunes et des concerts sur la petite scène de la roulotte.
- À la taille et la mesure de notre région, ce projet ambulant s'inscrit comme un petit point d'orgue chargé d'enthousiasme et porté par la volonté des membres du corps enseignant à montrer les richesses de leur travail décentralisé.
- **Grand spectacle du 50^e** (samedi 23 novembre 2024, dimanche 24 novembre 2024): un spectacle pour marquer le coup, valoriser la musique et la créativité. Comme à chaque anniversaire, l'EMJB met les petits plats dans les grands et se prépare à faire vivre au public un moment musical excep-



Debout, Philippe Krüttli, directeur de l'EMJB et Jean-Marc Richard, animateur de la RTS

tionnel. L'EMJB s'est entourée pour l'occasion de quatre artistes. Eugène Meiltz a été invité à écrire des textes inspirés de la vie de l'École de musique qui servent d'inspiration à Alexandra Grimal et Lee Maddeford pour la composition de différents tableaux musicaux. Enfin Florence Annoni y ajoutera une dimension visuelle, une mise en scène pour en faire un spectacle complet.

Pour conclure, Philippe Krüttli a cité ceci «fermer une école de musique, c'est ouvrir une prison».



André Steiner, Conseiller municipal en charge du dicastère «Écoles et jeunesse»

Source : entretien avec Philippe Krüttli, directeur de l'EMJB

URBANISME

Révision du plan d'aménagement local



Nous revenons ici sur la procédure de révision du plan d'aménagement local. Ce projet a pris beaucoup de temps car il a requis d'importantes réflexions sur l'avenir du village. Depuis que nous collaborons avec le bureau Espace libre SA, nous avons avancé pas après pas, soulevant diverses questions au fur et à mesure. Le travail a paru parfois long et fastidieux mais nous sommes aujourd'hui contents du résultat obtenu et nous nous réjouissons de le présenter prochainement.

Étant aujourd'hui arrivés plus ou moins au bout de nos réflexions, nous avons

pu rencontrer les responsables de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) pour leur présenter l'état du projet et clarifier la suite de la procédure. C'est avec joie que nous avons pu constater que le travail effectué depuis quelques années répond, à première vue, aux attentes du canton.

Le dossier devrait donc pouvoir être déposé très prochainement à l'OACOT pour un examen préalable. Selon toute vraisemblance, les délais de consultation devraient nous amener à procéder au dépôt public en été 2025 et nous espérons pouvoir boucler ce dossier en présentant ce dernier pour validation



en Assemblée municipale en décembre 2025.

Fabien Müller
Conseiller municipal en charge du dicastère «Urbanisme et mobilité»

Focus sur le home de « La Colline »



Les équipes du home «La Colline», situé sur les hauts de Reconvilier, accueillent toute personne avec compétence et bienveillance. Tout est mis en œuvre pour que le bien-être de chacun soit au centre des préoccupations. Grâce à son agrandissement, qui s'est achevé fin 2014, le home compte 91 chambres, une chambre de vacances (une à huit semaines), ainsi qu'un foyer de jour. Un minibus adapté pour les personnes à mobilité réduite s'occupe des transports.

Ce home a été créé par un syndicat de communes, dont Court fait partie. En plus des membres de la direction du home, un comité composé de sept représentants de communes, des délégués participant aux assemblées générales, l'organe de révision et diverses commissions déterminent la stratégie ou s'occupent du fonctionnement opérationnel de l'institution. Le tout est assujéti à un règlement d'organisation.

Aucune participation financière n'est requise de la part des communes membres, mais une garantie de déficit est statué. Heureusement, les comptes sont généralement sains, d'ailleurs, 2023, et ce début d'année, présentent des résultats prometteurs, ceci grâce à divers facteurs, notamment un taux d'occupation avoisinant les 100 pourcents, de la rigueur dans la tenue du budget, une constante recherche d'amélioration de la part du personnel, une hausse des subventions du canton, notamment.

Un grand merci à toutes les collaboratrices et collaborateurs, car activité intense, horaires exigeants, taux d'absentéisme,



changements de personnel, planning sans cesse remodelé sont des constantes dont il faut tenir compte, et qui sont autant de challenges. Également pour le nouveau directeur, Olivier Schnoebelen, qui a remplacé Jean-Daniel Renggli au 1^{er} janvier 2023. Environ 140 employés travaillent dans l'institution; un accent particulier est mis sur la formation, que ce soit par des apprentissages ou en formation continue dans des domaines divers. Des places de travail sont régulièrement vacantes, que personne n'hésite à rejoindre un team motivé par une philosophie commune, mais adaptée envers les résidents, leurs proches et les collaborateurs.

**IL N'Y A PAS D'ÂGE POUR...
RÊVER, IMAGINER, REGARDER, PARTICIPER...**

Plus d'informations sur : www.home-la-colline.ch

*Anne Freudiger, Conseillère municipale
en charge du dicastère « Cohésion sociale et culture »*



PROTECTION DE LA POPULATION

Point de rencontre d'urgence opérationnel



La communication rapide et efficace dans des situations d'urgence revêt un caractère important, voire primordial. C'est dans ce cadre-là que le canton de Berne, en collaboration avec des communes, a déployé de nombreux points de rencontre. Le point de rencontre d'urgence (PRU) est une antenne en cas de catastrophe, quelle que soit son origine. Par cet article, nous avons ainsi le plaisir de vous informer que Court possède désormais un PRU officiel.

En effet, dans l'éventualité où notre commune devait être touchée par une situation d'urgence, une catastrophe ou si la population devait avoir besoin d'aide

en cas d'évènements de ce type, les habitants auraient rendez-vous en premier lieu au point de rencontre d'urgence, l'antenne officielle de notre commune.

Cette dernière serait déployée rapidement devant le centre municipal (rue de la Valle 19), à proximité du hangar de la voirie, le cas échéant et selon les besoins. Cet endroit stratégique, spacieux, situé au centre du village, et permettant de stocker facilement tout le matériel nécessaire au bon fonctionnement de cette antenne, a été choisi assez logiquement.

Ledit point de rencontre sert également d'entraide en tout genre. Ainsi, en cas de situation exceptionnelle, vous pouvez aussi vous y rendre si vous êtes en mesure d'apporter votre aide à la population d'une quelconque manière. Il est évident que nous espérons forte-

ment qu'il ne sera jamais nécessaire de déployer ce point de rencontre, mais néanmoins, il nous paraissait important d'informer l'entier de la population de cette nouvelle mise en place et de ce nouveau potentiel.

De plus, afin de s'assurer que tout le matériel nous ait bien été livré, complet et conforme, le personnel technique a procédé à son déploiement total par une belle journée ensoleillée, comme vous pouvez le constater sur l'image. Ce fut ainsi l'occasion de pouvoir notamment tester le mégaphone, la génératrice, les différents éclairages disponibles, de même que le petit matériel mis à disposition par le canton.

*Tatiana Schaller
Conseillère municipale
en charge du dicastère
« Sécurité et hygiène »*



Plan d'aménagement des eaux de la Birse



Les travaux du Plan d'aménagement des eaux (PAE) de la Birse ont repris au mois de mars, travaux qui vont s'étaler sur les années 2024, 2025 et finir en 2026, pour autant que les conditions météorologiques ne nous jouent pas trop de tours. Pour rappel, dans les cours d'eau les travaux sont autorisés du 1^{er} avril au 30 novembre.

Suite à l'appel d'offres public réalisé l'année dernière, c'est l'entreprise

Georges Chételat SA de Courroux qui s'est vue adjudger les travaux. Cette année, les travaux impactent le secteur de la gare et celui des Rondenois (entre Court et Sorvilier).

SECTEUR DE LA GARE

- Aménagement du nouveau tracé de la Birse, avec plusieurs mesures biologiques.

SECTEUR DES RONDENOIS

- Mise en place d'une buse sous le chemin pour récupérer l'eau du ruisseau des Rondenois et mise à ciel ouvert du dernier tronçon de ruisseau (mesure de revitalisation N16);
- Déplacement de la conduite d'eaux usées du Syndicat pour l'épuration des eaux du Centre de l'Orval (SECOR) durant l'été. Le chemin d'accès à Sorvilier sera temporairement fermé durant ces travaux. La date

exacte à partir de laquelle la fermeture sera effective sera communiquée dans la feuille officielle d'avis;

Afin d'assurer la sécurité des usagers du secteur de Virelore, un chemin piétonnier provisoire (en groise) a été aménagé. Les personnes se déplaçant dans cette zone du village sont priées de circuler sur ce chemin, la route d'accès aux installations de Virelore étant utilisée par des véhicules de chantier. En soirée et durant les week-ends, la route d'accès peut être utilisée normalement.

La Municipalité de Court est consciente du fait que ces travaux engendrent des désagréments, mais, au terme des travaux, la Birse aura un nouveau visage, plus naturel, et le village sera beaucoup mieux protégé contre les crues. Merci de votre compréhension.

Bernard Leuenberger, Conseiller municipal en charge du dicastère « Environnement et travaux publics »



JEUNESSE

Les jolies colonies de vacances...

Les colonies de vacances de la Vallée de Tavannes (CVT), c'est quoi ? Il s'agit d'un camp de vacances multi-activités pour les enfants scolarisés de la Vallée de Tavannes et des communes limitrophes. Cet été, elles se dérouleront à Sedrun, dans le canton des Grisons. Elles sont ouvertes aux enfants de sept à quinze ans.

Chaque année, plus de 100 enfants accompagnés de 20 à 30 adultes découvrent la Suisse et ses coutumes, par des randonnées, des activités culturelles et sportives et par la gastronomie locale. De belles activités sont mises sur pied:

- des **soirées à thèmes** sont organisées, telles que Top Chef, Cluedo géant, karaoké, casino et incroyables

talents et bien d'autres encore;

- des **randonnées** qui offrent des souvenirs impérissables grâce à la découverte de paysages à couper le souffle;
- **diverses activités à la carte** comme par exemple: peinture, bricolage, chant, volley, photographie, couture, théâtre, football, sorties au lac et cuisine.

N'hésitez pas à inscrire vos enfants à ce camp qui semble réjouir tous les enfants qui y participent.

Les CVT sont une entité d'une tradition régionale qui tend à disparaître du paysage romand. Les camps de vacances subventionnés de cette taille ont pour la quasi-totalité disparus, exception faite des camps de musique. La plupart

des camps de vacances sont des camps sportifs privés, souvent coûteux et difficilement abordables pour les familles à bas revenus.

Les neuf communes de Court, Sorvilier, Valbirse, Champoz, Loveresse, Saules, Reconvilier, Saicourt et Tavannes participent au financement de ces deux semaines d'activités pour les enfants scolarisés dans leurs écoles. Ce camp existe depuis 1954 et plus de 2000 personnes de la région y ont participé et contribué à son succès. Jusqu'à ce jour, ce sont les grandes communes qui s'occupent de la gestion administrative du camp. Dès le mois d'août, il appartiendra à la commune de Court de s'occuper de l'administration des CVT.



*André Steiner
Conseiller municipal
en charge du dicastère
« Écoles et jeunesse »*

Bienvenue au Birse Football Club



Le FC Court, le FC Bévillard-Malleray, ainsi que le FC Reconvilier, constatant malheureusement leur difficulté croissante à maintenir les structures existantes de même que les limites de leur développement local, ont décidé de fusionner. Ils ont ainsi créé un projet associatif et sportif qui s'appuie sur les forces actuelles des trois clubs et qui s'inscrit dans la continuité de la collaboration ouverte de longue date pour la formation des juniors. En mutualisant les ressources humaines, financières et matérielles, le Birse Football Club vise à consolider et pérenniser la structure associative et optimiser l'offre sportive. Cette collaboration de proximité ouvre des perspectives pour un positionnement régional attractif, tant au niveau de la recherche de fonds que dans le recrutement de membres. L'assemblée constitutive s'est tenue le 19 mars 2024 à Bévillard, devant un nombreux public. Les nouveaux statuts ont été mis à disposition. Le nouveau club ne sera effectif qu'en août 2024, pour des raisons d'organisation et de validation des statuts et documents par l'Association Suisse de Football.

Les valeurs qui soutiennent l'activité d'un club sportif sont le bien-être individuel, le renforcement du lien social, une action éducative et inclusive. Le plaisir, l'estime et le dépassement de soi sont essentiels. Au niveau collectif, le respect, la tolérance et la solidarité sont les bases du vivre-ensemble. Ces valeurs doivent être connues ou appliquées par tous les membres et développées par le nouveau Birse Football Club. Il aura aussi pour tâche de créer une identité et une culture communes qui dépassera le cadre de chaque équipe et

renforcera le sentiment d'appartenance. Cela passe par des événements fédérateurs et une communication de qualité.

La formation des jeunes sera le pilier de cette jeune et nouvelle entité.

Pour toutes les équipes de joueurs actifs et équipes de juniors, les activités sportives seront maintenues sur les sites de Court, Bévillard-Malleray et Reconvilier. L'alternance dans l'utilisation des sites pour les entraînements et les compétitions est prévue, aussi bien par nécessité organisationnelle que pour maintenir l'équité entre les trois anciens clubs.

Quelques chiffres-clé :

- 260 juniors
- 100 joueurs actifs
- 50 seniors
- 25 dames
- pour un total d'environ 26 équipes, ce qui en fait l'un des plus grands clubs de la région et de l'Association de football régional (AJF), réparties sur sept terrains de football dans trois villages différents, cela représente grosso-modo 70 heures de football par semaine.

Sur la quantité approximative à ce jour de 435 joueuses et joueurs, le FC Court actuel en amène une centaine, dont plus de 60 enfants. Le comité central, avec Monsieur Nuno Loureiro en tant que président, sera composé de onze membres, dont quatre membres provenant de notre village. Chaque club a précédemment consulté ses membres au sujet de la fusion. À Court, les 28 sociétaires présents ont tous approuvé le projet et ont ainsi donné le feu vert pour la poursuite du processus. Les trois communes ont été rassurées sur le maintien des sites pour la pratique du football ainsi que sur leur participation aux habituelles activités sportives et associatives locales.

Il est certain que la dissolution des clubs, une certaine perte d'identité et un peu de nostalgie font partie du revers de la médaille, mais le Birse Football Club contribuera au développement du football dans la région et assurera à chaque village un nouvel élan pour la vie associative, c'est du moins ce qu'on peut lui souhaiter. Bon vent à eux.

Anne Freudiger, Conseillère municipale en charge du dicastère « Cohésion sociale et culture »

AGENDA

Agenda local 2024

17 juin	Assemblée municipale
21-22-23 juin	Fête du village
22 juin (matin)	Course pour enfants du VTT Montoz (pumptrack)
29 juin	Marché artisanal (marcheartisanalcourt.ch)
4 juillet	Fête de l'école
27 juillet	Marché artisanal
1 ^{er} août	Brunch à la ferme des Rompeux
1 ^{er} août	Fête nationale au stand de tir (société de tir)
23 août - 1 ^{er} sep.	Estivales musicales
31 août	Marché artisanal
10 septembre	Sortie des aîné-e-s
28 septembre	Marché artisanal
29 septembre	Tir de clôture (société de tir)
26 octobre	Vente de la paroisse réformée
26 octobre	Marché artisanal
24 novembre	Brunch de la FSG Court
30 novembre	Marché artisanal
7 décembre	Friture (société des pêcheurs)
9 décembre	Assemblée municipale

Plus de détails sur www.court.ch

